

Contraception : les gynécologues disent non à la pilule vendue sans ordonnance

MOTS CLÉS

MÉDECINE GYNÉCO PROBLÈMES INTIMES ACTUALITÉ CONTRACEPTION
PILULE CONTRACEPTIVE



© iStock

La Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale a pris position contre l'idée d'une pilule contraceptive en vente libre.

La pilule vendue sans ordonnance? La Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale (FNCGM), qui compte environ 2000 membres, s'y est clairement opposée ce vendredi 5 mai.

L'idée a été émise par un collectif, baptisé "Libérez ma pilule", composé de professionnels de la santé, pharmaciens, membres du planning familial et féministes. Le but : faciliter l'accès à la contraception en permettant aux femmes d'acheter une pilule progestative (sans oestrogène) directement en pharmacie, sans l'ordonnance d'un médecin. A la place du rendez-vous médical, un questionnaire à remplir pour évaluer les risques.

DES QUESTIONS DÉLICATES À ABORDER DERRIÈRE UN COMPTOIR

Mais pour la FNCGM, il s'agit bien d'un médicament. "Choisir une pilule adaptée ne se fait pas sous les conseils d'une maman, d'une copine ou d'un pharmacien en quelques minutes", a-t-elle déclaré dans un communiqué.

Un choix complexe, pour lequel il faut pouvoir poser les bonnes questions. "Il est impensable qu'une jeune femme puisse exposer toutes ses interrogations au sujet des effets indésirables ou encore de la sexualité derrière le comptoir d'une pharmacie", a poursuivi la Fédération.

La FNCGM rappelle qu'il n'est pas nécessaire de retourner chez le gynécologue pour un simple renouvellement d'ordonnance. Pour éviter une interruption de contraception entre deux rendez-vous médicaux, les pharmaciens peuvent renouveler une ordonnance de pilule datant de moins d'un an pour une durée supplémentaire de six mois maximum.